

Le 17 juin 2021

**Excusés :**

**Procurations :**

**Présents :** Fanget Régis, Richard-Rivory Carole, , Rouchouze Christian, Vanel  
Regis, Berne Bernadette, Berne Francis, Gonon Bernard. Royet Marie Christine Deygas Raymonde  
Franck trouiller

**Secrétaire de séance :** Richard-Rivory Carole

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mai 2021 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**PRESENTATION DES SERVICES DE L'ADMR** par Mme Marie Odile Vialette et Dominique Barallon

Cette association intervient sur notre territoire depuis de nombreuses années en direction des personnes âgées ou malades essentiellement. Notre collectivité subventionne chaque année cette association qui rend de grands services à nos concitoyens.

**VALIDATION DU CTG**

Mr le maire expose au conseil cette convention territoriale globale entre la Communauté de Communes Des Monts Du Pilat ,les communes membres et la caisse d'allocation familiale. Cette convention remplace la précédente le CEJ contrat enfance jeunesse arrivé à échéance en 2022. La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire. Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Cette CTG détaille en 28 fiches actions les points à mettre en place ou à confortés en matière d'aides sociales ou culturelles en direction de la population pour les prochaines années.

Après en avoir délibéré le conseil vote l'approbation du CTG

**PRISE DE COMPETENCE MOBILITE**

La prise de compétence AOM (autorité organisatrice de mobilité) permet à la Communauté de Communes Des Monts Du Pilat de mettre en place de la mobilité à la « carte » : transport local , auto-partage covoiturage location ou prêt de velos.

La région restant quant à elle autorité organisatrice de mobilité pour le transport scolaire ou extra Communauté de Communes Des Monts Du Pilat .

La Communauté de Communes Des Monts Du Pilat a pris la compétence mobilité le 23 mars 2021 afin de lui permettre un temps de réflexion car des éléments financiers restaient à définir

Cependant le vote des élus communautaires doit être validé par les conseils municipaux, au vu des éléments nouveaux notamment la mise en place d'une convention financière entre la Communauté de Communes Des Monts Du Pilat et la Région il apparaît plus intéressant de négocier au cas par cas les actions mobilité que pourraient porter la Communauté de Communes Des Monts Du Pilat et donc de laisser à la région la compétence AOM (autorité organisatrice de mobilité)

Le conseil municipal de Thélis - La - Combe émet donc un avis défavorable à la prise de compétence par la Communauté de Communes Des Monts Du Pilat tel que défini le 23 mars et **se prononce pour une prise de compétence AOM ( autorité organisatrice de mobilité) par la région avec la mise en place d'une convention entre la Communauté de Communes Des Monts Du Pilat et la Région pour les actions de mobilité**

### **PROMU PROMOUVABLES**

Le centre de gestion nous demande, concernant les avancements de grade, de définir le pourcentage d'agents communaux promouvables compte tenu que la commune n'a qu'un agent le taux est de 100%

Le taux de 100% est validé par le conseil municipal

### **DECISION MODIFICATIVE**

Une somme de 2000 euros est transférée du budget général section fonctionnement au budget général section investissement pour le programme voirie 2021.

Une somme de 11500 euros est transférée du budget général section fonctionnement au budget général section investissement pour le programme réserve incendie de l'estival

Une somme de 600 euros est transférée du budget général section fonctionnement au budget général section investissement pour le programme changement de l'ordinateur du bureau du maire

Il convient de redéfinir l'article sur lequel les dépenses pour l'appartement communal ont été imputées, sur demande de la trésorerie 78000 euros, sans influence sur le budget initial (affectation à l'article 2313 au lieu du 2315)

**DELIBERATION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR : vente de terrain à la Rivoire** Suite au décès de Mr Maurice Jean Berne Il convient de refaire la délibération prise le 9 juillet 2019 cette vente se fera avec ses héritiers de Mr Maurice Jean Berne.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **FAUCARDAGE**

Mr le maire informe le conseil que le marché est passé avec l'entreprise Genthial pour le faucardage des chemins pour la somme de 4500 euros HT

## **VOIRIE**

Au vu des devis reçus le conseil retient l'entreprise EVTP pour le programme voirie remise en état des chaussées (rebouchage de trous) pour la somme de 9076,90 euros HT

## **APPARTEMENT COMMUNAL**

Une facture de 1770 euros de travaux de maçonnerie vient d'être réglée, cette facture correspond à des travaux concernant le garage de l'appartement. La pose des fenêtres et de la porte vient d'être terminée, l'isolation des murs est en cours, une partie de l'installation sanitaire est réalisée. Le disjoncteur sera posé par l'entreprise ENEDIS le 22 juin Le département vient de nous signifier l'octroi d'une subvention de 7600.euros La région vient de nous signifier l'octroi d'une subvention de 31500.euros

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Le bureau de vote est installé salle sous la mairie,

## **PROTECTION INCENDIE**

Les élus, au vu des différents devis reçus privilégient les citernes en ossature bois de 60 mètres cube, de fabrication locale ces citernes ont un cout moindre que les citernes métalliques et s'intègrent mieux dans le paysage.

## **CONTROLE DU RESEAU D'EAU COMMUNAL**

Le contrôle du réseau d'eau avec l'entreprise SAUR aura lieu le mardi 22 juin 2021.

## **TERRASSEMENT AU BERNES**

Le terrassement du chemin de la croix de la pause avec recherche de fuite est fini

**NETTOYAGE DE LA COMMUNE** : la date retenue 12 juin 2021 8h30 une vingtaine de bénévoles ont participé aux opérations Thélis propre .Le conseil les remercie .

## **ANTENNE**

Mr le maire donne lecture du courrier de ma mairie de Graix refusant l'implantation d'une antenne au lieu-dit la Chaperie

## **SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU D'EAU**

Le schéma directeur se poursuit nous attendons le retour des précisions pour les offres reçues le 8 juin 2021

La séance est levée à 22 h30